



COMITÉ D'HYGIENE , DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

NOTE DE SYNTHÈSE

Réunion du CHSCT du 13 décembre 2021

Le treize décembre deux mille vingt et un, à dix heures, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de PLUVIGNER s'est réuni à la mairie de PLUVIGNER sous la présidence de Madame Diane HINGRAY, Maire de PLUVIGNER.

ETAIENT PRESENTS :

En qualité de représentants des élus :

Diane HINGRAY,
Aurélie RIO,
Patricia LE BOULAIRE
Luiguy AJAX

En qualité de représentants du personnel :

Murielle JEGAT,
Jérôme LE GARFF,
Marie-Anne RUELOUX,
Marie-Anne LE DOUSSAL
Anne-Sophie QUINTIN

Assistaient également à la réunion :

Bonaventure MENEUX, directeur général de services
Yann LE GALLIC, Responsable Ressources Humaines
Emilie LE REGUER, Assistante de Prévention
Jérôme LE MEUR, directeur des services techniques

Absents excusés :

Sylvie OLLIVIER
Fabien LE PALLEC

Viviane LE GOUEFF
Cathy BATON
Mélanie LE BIHAN
Valérie BUREAU

Désignation d'un·e secrétaire par intérim, en l'absence de Mme BATON : Murielle JEGAT

Présentation de l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du CHSCT du 22 juin 2021

Avis du CHSCT :

Collège Agents : *Avis favorable à l'unanimité*
Collège élus : *Avis favorable à l'unanimité*

1. Présentation des accidents de service

Médiathèque

Date : Le mercredi 30 juin 2021

Heure : 17h30

Horaire de travail le jour de l'accident : 13h45 – 18h00

Lieu : Médiathèque de Pluvigner

Circonstances : En voulant remplacer son collègue sur son poste, l'agent a voulu remettre ses lunettes dans son sac, pour éviter la buée par rapport au masque, a trébuché dans un cache fil et est tombée au sol.

Equipements de protection individuelle portés : Néant

Premiers soins : Aucun

L'agent sur les conseils de sa collègue, a téléphoné à l'agent de prévention qui lui a demandé d'aller voir le médecin. Elle y est allée le jeudi après sa journée de travail.

Nombre de jours d'arrêt : 186 jours arrêt du 1^{er} juillet au 2 janvier 2022

Mme LE REGUER indique qu'une demande de travaux a été transmise aux services techniques pour supprimer le cache fil.

M LE MEUR précise que les travaux seront programmés pour le printemps.

Multi-Accueil

Date : Le vendredi 2 juillet 2021

Heure : 11h10

Horaire de travail le jour de l'accident : 7h45 – 16h45

Lieu : Dans le vestiaire des enfants

Circonstances : Alors que l'agent rangeait un vêtement et des chaussures dans un casier en hauteur dans le vestiaire des enfants, elle s'est cognée le majeur et l'annulaire de la main droite contre la paroi du placard, se tordant les doigts.

Equipements de protection individuelle portés : Néant

Premiers soins : Sa collègue lui a immédiatement appliqué du froid. L'agent a signalé immédiatement à sa responsable. Cette dernière lui a fait un pansement d'immobilisation

Nombre de jours d'arrêt : 0 jour (soins du 2 au 24 juillet 2021)

Service Enfance Jeunesse

Date : Le mardi 28 septembre 2021

Heure : 7h25

Horaire de travail le jour de l'accident : 7h30 – 8h30 // 11h45 – 15h30 // 16h30 – 18h00

Lieu : Route départementale D16 – à hauteur de Restellic – (Pluvigner – Bieuzy-Lanvaux)

Circonstances : Alors que l'agent se rendait sur son lieu de travail, il a eu un accident de trajet.

L'agent trouvait qu'il était trop sur la gauche, il a donné un coup de volant sur la droite et a mordu le bas-côté, lorsqu'il a senti qu'il glissait, il a donné un coup de volant sur la gauche et un autre sur la droite et a percuté le talus.

La 1^{ère} voiture, venant d'en face, est partie, c'est la 2^{ème} personne, venant d'en face qui a contacté les pompiers.

Equipements de protection individuelle portés : Non

Premiers soins : Pompiers puis hôpital à Vannes

Nombre de jours d'arrêt : 18 jours du 28 septembre au 15 octobre 2021.
(Soins du 16 octobre au 28 novembre)

2. Point sur les remarques des registres de santé et de sécurité au travail

Services Techniques

Le jeudi 29 juillet 2021 :

« Après avoir taillé une haie en hauteur, avec un taille-haie perche, l'agent a reçu une feuille qui lui a frôlé l'œil. Il a ressenti une douleur. Il n'y a eu aucun jour d'arrêt. L'agent ne portait ni casque ni visière. Il y a eu un rappel des consignes par son responsable. »

Multi-Accueil

Le vendredi 8 octobre 2021 :

« En refermant la porte des vestiaires, l'agent s'est coincé le doigt dans la porte. Du froid a été appliqué, son majeur a gonflé. »

Restaurant scolaire

Le jeudi 14 octobre 2021 :

« Une plaque de cuisson est restée coincée dans la machine et en voulant la sortir, celle-ci a coincé/cogné le doigt de l'agent contre l'arrête de la porte et lui a coupé le doigt. Petite entaille sur l'annulaire gauche et index droit, mais minime sur le droit.

Pas d'EPI de portée, les gants rendent la manipulation difficile et le fait de tremper les assiettes dans un bac rempli d'eau, les gants se remplissent d'eau. »

Il convient de faire le point sur le lave-vaisselle du choix des produits d'entretien pour limiter le travail physique supplémentaire des agents chargés de la plonge. Le CHSCT propose qu'un représentant des agents au CHSCT accompagné de M. LE MEUR fasse le point avec les entreprises concernées.

Multi-Accueil

Le lundi 18 octobre 2021 :

« Installation de convecteurs sur l'ensemble du Multi-Accueil en raison d'une panne de chaudière. Difficultés rencontrées par rapport à l'encombrement des radiateurs, ceux-ci doivent être tenus à distance des enfants car l'extérieur est non isolant et les enfants risquent de se coincer les doigts.

L'équipe a récupérée des meubles à hauteur d'adulte pour poser certains convecteurs, un radiateur a été installé derrière des barrières. Grande difficulté dans la gestion des températures car il n'y a pas de thermostat.

De plus, les professionnelles passent leur temps à jongler avec les prises de courant pour que les installations ne disjonctent pas et que nous n'avons plus d'eau chaude depuis cette après-midi (19/10) car il y a une fuite dans la chaufferie »

A ce jour, les convecteurs sont toujours utilisés au multi-accueil. Suite aux dernières réparations de la chaudière, des fuites sont apparues sur le circuit au niveau des nourrices et du ballon dans la chaufferie.

Services Techniques (salle Le Borgne)

Le mardi 19 octobre 2021 :

Lors d'une intervention à la chaufferie dans la salle MJ Le Borgne, 2 agents sont intervenus pour sur la chaudière pour mettre le chauffage. La chaudière s'est mise en surpression et les agents se sont retrouvés bloqués dans la chaufferie avec de la vapeur d'eau et de l'eau en ébullition les empêchant de sortir.

Eau est à 70°. Heureusement, aucun agent n'a été brûlé car ils étaient éloignés des groupes de sécurité. Ils ont tout coupé avant leur départ. Un devis avait été établi en décembre 2020 pour réaliser des travaux.

M. LE MEUR explique qu'un devis de modernisation de 20 000€ a été établi en décembre 2020. Il indique que les entreprises ne sont pas en mesure de dire si cette panne aurait eu lieu si les travaux de modernisation avaient été réalisés.

Multi 'Accueil

Le jeudi 28 octobre 2021 :

Après avoir réparé, 2 heures auparavant, un robinet, la manette s'est détachée et a été projetée sur un enfant installé sur la table à langer de la salle de bain des grands. L'enfant présente un hématome d'environ 1 cm à 2 cm dessus l'œil gauche. Une poche de froid a été appliquée et les parents ont été avertis. Le service technique a été informé de cet événement par « Better Street » par l'éducatrice de jeunes enfants présente lors des faits.

Le 2 novembre, après le retour de l'enfant, l'hématome s'est bien résorbé. Il y a eu un échange avec la maman et Mme BENOIT pour l'informer que l'équipe technique doit remédier au problème. Un professionnel du service technique est venu évaluer le problème pour le réparer.

3. Présentation de divers registres mis à la disposition des agents de la collectivité :

Registre de Santé et Sécurité au travail (art 3-1 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié) :

C'est un document qui permet d'avoir un historique des aspects relatifs à la santé et à la sécurité au travail au sein des services et ainsi pouvoir suivre leur évolution à travers des réponses apportées.

Ce registre est présent dans les différents services de la commune et est à la disposition des agents en permanence.

Voir modèle joint.

Mme LE REGUER explique que la modification concerne principalement la partie n°2 « suite donnée » qui permettra d'assurer le suivi des décisions ainsi que le calendrier.

Avis du CHSCT :

Collège Agents : *Avis favorable à l'unanimité*
Collège élus : *Avis favorable à l'unanimité*

Registre de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Depuis le 01 mai 2020, les employeurs publics sont tenus de mettre en œuvre un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Le décret du 13 mars 2020 précise que le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes comporte :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents (victimes ou témoins)
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victime vers les professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien
- Une procédure d'orientation des agents vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle

Le registre ci-joint permet de recueillir les signalements des agents dans le strict respect de confidentialité.

La collectivité doit également prévoir une procédure pour l'accompagnement des agents par des professionnels.

Il est possible de conventionner avec le CDG 56 pour assurer cet accompagnement. Le CDG 56 délègue cette mission à deux associations spécialisées dans l'aide aux victimes :

- France victimes 56
- Accès au droit Nord Morbihan

La commune de PLUVIGNER propose de conventionner avec le CDG 56 pour assurer le suivi des signalements des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et d'agissement sexistes.

La participation de la collectivité est de 600 euros chaque année.

Avis du CHSCT :

Collège Agents : *Avis favorable à l'unanimité*
Collège élus : *Avis favorable à l'unanimité*

Registre des dangers graves et imminents (art 5-1 à 5-4 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié) :

L'agent, qui a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ou qui constate une défectuosité dans les systèmes de protection, doit en aviser son supérieur hiérarchique avant de se retirer de son poste de travail.

Ce signalement est formalisé par écrit dans le registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent.

Voir modèle joint.

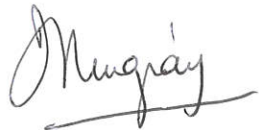
Avis du CHSCT :

Collège Agents : *Avis favorable à l'unanimité*
Collège élus : *Avis favorable à l'unanimité*

La communication de la mise en place de ces nouveaux registres se fera de la manière suivante :

- *Information avec les bulletins de paies de février + extranet de la commune*
- *Sensibilisation des chefs de service aux agents de leurs services avec possibilité d'intervention de Mme LE REGUER.*

Diane HINGRAY
Présidente du CHSCT



Murielle JEGAT
Secrétaire



